



GROUPEMENT DES CARTES BANCAIRES "CB"

Paris, le 20 juillet 2006

LE GROUPEMENT DES CARTES BANCAIRES "CB" A RECU UNE COMMUNICATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE

Le Groupement des Cartes Bancaires "CB" confirme avoir reçu comme prévu une communication des griefs de la Commission européenne :

- ce document annule la précédente communication des griefs de juillet 2004 et porte sur les mesures notifiées dont le MERFA* (Pour mémoire elles n'ont jamais été mises en œuvre),
- le Groupement des Cartes Bancaires "CB" est le seul destinataire de cette communication. Les 9 banques** précédemment mentionnées ne sont plus concernées par cette procédure,
- ce document se propose d'imposer au Groupement des Cartes Bancaires "CB" la renonciation définitive à la mise en œuvre du MERFA et des mesures notifiées,
- la Commission n'envisage pas d'amende.

Le Groupement des Cartes Bancaires "CB" reprendra la parole à l'issue de l'analyse des 242 pages de cette communication.

* Mécanisme de régulation de la fonction acquéreur : formule tarifaire encourageant les membres CB à augmenter le nombre de commerçants acceptant les cartes CB

** BNP-Paribas, CNEP, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, CIC, Crédit Lyonnais, La Banque Postale, Natexis-Banques Populaires, Société Générale